



## La mairie vous informe par SMS

La ville de La Chapelle Saint-Luc vous propose de recevoir **via SMS des messages d'alerte ainsi que des informations concernant votre vie citoyenne.**

Pour en bénéficier, vous devez remplir ce formulaire d'**inscription au service d'alerte par SMS**, (également téléchargeable sur le site de la ville) ou bien vous inscrire en ligne: [www.ville-la-chapelle-st-luc.fr](http://www.ville-la-chapelle-st-luc.fr)

## Coupon d'inscription INFO SMS

À retourner au service communication - Mairie de La Chapelle Saint-Luc ou par mail à : [com@la-chapelle-st-luc.eu](mailto:com@la-chapelle-st-luc.eu)

NOM: .....  
Prénom: .....  
Âge (si plus de 70 ans - plan canicule): ..... ans  
Adresse: .....

N° de téléphone portable: ... / ... / ... / ... / ...

N° de téléphone fixe: ... / ... / ... / ... / ...

Adresse e-mail: ..... @ .....

Je souhaite recevoir:  les alertes. .  les informations

*Les informations recueillies **sont nécessaires** à l'envoi de SMS aux Chapelains. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service communication de la Mairie de La Chapelle Saint-Luc. Conformément à la loi «RGPD» vous pouvez exercer vos droits: accès, information, opposition, rectification, effacement, limitation, portabilité (voir au dos\*). Vous pourrez vous désabonner à tout moment, en répondant «STOP» par SMS.*



*\* Conformément à la loi «RGPD» vous pouvez exercer vos droits: accès, information, opposition, rectification, effacement, limitation, portabilité. Contactez le **Délégué à la Protection des Données: Mairie de Troyes, place Alexandre Israël 10027 TROYES. Tél. 03 25 42 34 38 ou: [dpd@troyes-cm.fr](mailto:dpd@troyes-cm.fr)***

*Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est la nouvelle réglementation européenne concernant le traitement et la circulation des données à caractère personnel. Ce texte est en vigueur depuis le 25 mai 2018.*

*À ce titre, les renseignements transmis font l'objet d'un traitement informatisé, géré par le responsable du traitement, à savoir Monsieur le Maire. Elles seront conservées jusqu'à votre désabonnement (en répondant «STOP» par SMS).*